

Cette politique s'adresse à tous(tes) les utilisateur(trice)s des systèmes informatiques et électroniques de _____. Ces dernier(ère)s s'engagent à la respecter. Les systèmes informatiques et électroniques comprennent les ordinateurs, les réseaux Internet et intranet, le courrier électronique (courriel ou e-mail), la messagerie vocale, les télécopieurs et les téléphones intelligents.

Un usage insouciant des communications électroniques peut entraîner des conséquences inattendues et d'une portée considérable. Un usage inadéquat ou abusif des communications électroniques peut nuire à _____.

Propriété des messages et des données

Les systèmes informatiques et électroniques de _____ et toutes les informations qui y sont mémorisées sont sa propriété et doivent être utilisés dans le cadre des affaires de l'entrepôt.

L'hébergement des données doit rester sur les serveurs et les postes de _____. Les données ne doivent pas être hébergées dans un nuage (cloud), à moins d'une autorisation écrite consentie par l'entrepôt.

Dans le cas où l'utilisation est autorisée sur un appareil personnel, aucuns frais de forfait ou autres frais liés à cette utilisation ne peuvent être réclamés à _____.

Absence de garantie de confidentialité

Même si des mots de passe sont utilisés pour accéder à certains systèmes informatiques, les communications qu'ils contiennent ne sont pas privées et leur sécurité ne peut pas être garantie.

Les utilisateur(trice)s qui naviguent sur Internet doivent savoir qu'il peut y avoir une vérification et une compilation des sites visités. Ils(elles) doivent savoir que toute communication créée, envoyée, reçue ou mémorisée sur les systèmes informatiques et électroniques de _____ peut être lue ou entendue par quelqu'un d'autre que le destinataire.

_____ peut surveiller et consulter les communications électroniques.

Activités prohibées

Les systèmes informatiques et électroniques de _____ ne peuvent pas être utilisés pour participer à des jeux de hasard ou à des paris, ni pour se livrer à des activités illégales ou des concours, ni pour créer ou distribuer des chaînes de lettres ou pour s'abonner à des listes d'envoi non liées aux activités de l'entrepôt. Ces mêmes systèmes ne peuvent pas être utilisés pour publier de l'information, des opinions ou des commentaires au sein de groupes de discussion sur Internet ou à d'autres lieux d'échange de nature similaire sur des sujets qui ne sont pas directement liés aux affaires de l'entrepôt.

Les outils de communication ne doivent pas être utilisés pour envoyer un message dont on ne voudrait pas qu'une tierce personne prenne connaissance. Cela inclut des sujets ou des contenus tels que du commérage, de l'information qui pourrait embarrasser, insulter ou offenser l'expéditeur(trice) ou le destinataire, de la diffamation ou des réponses émotives liées aux affaires de _____ ou à des situations de travail.

Les utilisateur(trice)s ne doivent pas recourir aux technologies de l'information pour véhiculer, distribuer, envoyer, afficher, consulter, visionner ou télécharger du matériel obscène, pornographique ou dont le contenu est contraire à la loi.

Les utilisateur(trice)s ne doivent pas recourir aux technologies de l'information pour envoyer ou afficher des remarques offensantes, sexistes, racistes, diffamatoires ou agressives, ce qui inclut notamment toute communication ou tout commentaire pouvant être considéré comme du harcèlement sexuel.

Les utilisateur(trice)s ne doivent pas accéder à des sites de médias sociaux tels que Facebook, Instagram, Tiktok ou encore à divers sites de discussion ou blogues avec les systèmes informatiques et électroniques de _____, à moins d'y être autorisé(e)s par la direction de l'entrepôt.

Les utilisateur(trice)s ont une obligation légale de loyauté envers _____ et cette obligation leur interdit de publier une information ou un commentaire pouvant porter atteinte à l'image et à la réputation de l'entrepôt, de ses client(e)s, client(e)s potentiel(le)s, dirigeant(e)s, gestionnaires, employé(e)s ou autres relations d'affaires ou, le cas échéant, pouvant porter atteinte à leur droit à la vie privée.

Les utilisateur(trice)s ont une obligation légale de préserver la confidentialité de l'information obtenue dans le cadre de leur travail et aucune donnée confidentielle ou stratégique de _____ ne peut être publiée sur les réseaux sociaux.

L'ensemble du matériel accessible à l'aide des technologies de l'information (Word, Excel, PowerPoint, courriels) est confidentiel. Par conséquent, les utilisateur(trice)s ne doivent pas télécharger, ni reproduire, sur papier ou sous forme électronique, ni retransmettre à des tiers tout matériel confidentiel, sauf si une autorisation écrite a été consentie par _____, et ce, même lorsque l'usage projeté du matériel ainsi obtenu n'est pas de nature commerciale.

Les utilisateur(trice)s ne peuvent pas télécharger ni transmettre des informations ou des contenus illégaux depuis le réseau interne ou tout autre réseau externe auquel l'entrepôt peut être lié.

Sécurité des machines et applications

Les utilisateur(trice)s ne peuvent pas recourir aux systèmes informatiques et électroniques de _____ pour accéder, sans autorisation et à distance, à des ordinateurs ou autres systèmes. Il est également interdit d'endommager, d'altérer ou de perturber ces ordinateurs ou autres systèmes de quelque façon que ce soit.

Chaque usager(ère) doit posséder un identifiant unique. Les utilisateur(trice)s ne peuvent pas employer le code usager ou le mot de passe d'une autre personne, ni divulguer un code ou un mot de passe, incluant le leur.

Les utilisateur(trice)s ne peuvent pas permettre à un tiers, sans autorisation, d'accéder aux systèmes informatiques ou électroniques de _____ ou de les utiliser, ni compromettre autrement la sécurité de ces systèmes.

L'accès au serveur de données par Internet doit passer par un coupe-feu (firewall).

Tout document de travail doit être placé sur le serveur pour en assurer la sauvegarde informatique journalière (back-up).

Chaque utilisateur(trice) a la responsabilité de faire une copie de sécurité de son poste sur une base régulière.

Il est interdit de brancher au réseau local les ordinateurs portatifs ou personnels sans que ceux-ci soient vérifiés par le service informatique.

Toujours verrouiller ou fermer son poste de travail durant une absence (repas, réunion, soirée) afin d'éviter les accès non autorisés.

L'utilisation du réseau sans fil de _____ est réservée aux équipements de l'entrepôt, et l'utilisation du réseau sans fil public est réservée aux équipements des client(e)s et des fournisseurs de même qu'aux autres équipements n'appartenant pas à l'entrepôt. Ainsi, les portables de _____ ne doivent pas utiliser le réseau sans fil public.

Rédaction des messages

L'utilisateur(trice) doit rédiger ses messages électroniques (courriels) avec le plus grand soin. Même si un message a été effacé, une copie peut exister sur un serveur à distance et il est possible de reconstituer le message. Le message peut également avoir été imprimé ou transmis à quelqu'un sans le consentement de l'auteur(e) du message. Tout comme pour un dossier physique, la prudence est de mise lors de la création d'un fichier sur support informatique, puisqu'il peut potentiellement nuire à la réputation de _____.

Virus et altérations illicites

Tout fichier téléchargé en aval du réseau Internet, toute clé USB ou tout disque dur externe ne provenant pas de _____ doit être balayé par un logiciel antivirus par le service informatique avant d'être lu. Il est interdit d'introduire des virus ou de tenter d'avoir accès aux systèmes informatiques ou électroniques de l'entrepôt. Chaque utilisateur(trice) doit rapporter immédiatement au comité informatique ou à l'administrateur(trice) du réseau l'existence de tout virus, de toute altération illicite et de toute infraction.

Installation de logiciels

Les utilisateur(trice)s ne peuvent installer dans leur ordinateur, qu'il soit portable ou de bureau, aucun autre logiciel que ceux qui auront été autorisés au préalable par la personne responsable du service informatique.

Contravention

Toute contravention à cette politique, incluant des infractions aux règles concernant la confidentialité et la sécurité, peut entraîner la suspension des privilèges conférés et la prise de mesures disciplinaires liées à la faute commise. _____ se réserve le droit de tenir les utilisateur(trice)s personnellement responsables de toute contravention aux règles contenues dans la présente politique et les lois afférentes.